

FICHE DE POSTE ENSA Montpellier

REF : ENSAM 2025 N° 4_STA OMI_MCFA (320h)

<p>Intitulé du poste : Maître(esse) de conférences associé(e) Groupe de Disciplines/Discipline : STA OMI Nature du contrat : contrat à durée déterminée Date de début du contrat : 01/09/2025 Durée du contrat : 1 an Nombre d'heures : 320 h équivalent TD</p>	<p>Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences Associé Domaine(s) fonctionnel(s) : Enseignement supérieur et recherche Emploi(s) type(s) : Enseignant(e) chercheur(euse)</p>
--	---

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM)
 179 rue de l'Espérou – 34 093 Montpellier cedex 5

Missions et activités principales :

Charges pédagogiques (enseignements à assurer par cycle de formation, nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants) :

Dans la continuité des grilles pédagogiques de l'ENSAM, le poste à pourvoir pour le 1er septembre 2025 correspond à un **temps plein d'enseignement dans les cycles licence et (ou) master, soit 320 heures équivalent TD**, non comprises les autres obligations telles que le contrôle et évaluation des connaissances et acquis, la coordination pédagogique, la participation aux concertations des instances et la valorisation des actions et travaux des étudiants au sein de l'école.

Descriptif du poste

L'ENSAM recrute un(e) enseignant(e), porteur(se) du titre d'architecte. Il (elle) interviendra dans la discipline **Sciences et Techniques pour l'architecture – outils mathématiques et informatiques (STA OMI)** dans les différents cycles de la formation initiale et de la formation professionnelle continue des architectes, de la licence au doctorat, ainsi qu'en formation HMONP ou formations spécialisées.

Il(elle) démontrera son expertise dans le domaine de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine, au travers d'activités confirmées et reconnues (publications, conférences, œuvres ou pratiques). Cette compétence sera nécessairement renforcée et étayées par un lien potentiel et clairement identifié avec la recherche.

La proposition pédagogique demandée dans le cadre de la candidature devra expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques engagées dans sa pratique professionnelle et sa participation potentielle à des activités de recherche au regard de la discipline STA OMI et donc du projet, ainsi qu'au regard de celles développées dans les Domaines d'Études de master (DEM) croisant les axes stratégiques et scientifiques de l'ENSAM.

Charges pédagogiques en général

L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) rejoindra les équipes pédagogiques de l'ENSAM. Il/elle organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante et en application des programmes de l'ENSAM. L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) aura spécifiquement la charge et la responsabilité des enseignements suivants :

⇒ **Licence**

Une partie des enseignements, cours et TD liés aux questions techniques notamment en première année en coordination avec les autres enseignants du champ STA.

En cycle licence pour conforter les enseignements d'outils numériques :

De S1: Introduction au TIC et aux pixels

De S2 : Introduction à la mise en page et à la PAO

De S3: Fondamentaux de représentation et de CAO et de modélisation tridimensionnelle

De S4: Représentation architecturale: Photographie, lumière, et image de synthèse, « la maquette tridimensionnelle "rendue"».

De S4: Simulation paramétrique: modélisation via la programmation visuelle.

De S5: SIG - Cartographie, acquisition de données contextuelles.

De S5: Modélisation et information : Introduction au BIM et à la modélisation paramétrique.

De S6: Approfondissements BIM : «Phasage et I de Bim» analyse de bâtiment.

En cycle licence pour conforter les enseignements de géométrie :

S1: Géométrie « Initiation » - Projections et vraies grandeurs.

S2 : Axonométrie et géométrie descriptive 1 => étude de la perspective axonométrique.

S3 : Géométrie descriptive 2 => apprendre à représenter en deux dimensions toute structure spatiale qui en comporte trois.

L'enseignant(e) devra conduire son enseignement afin que les étudiants acquièrent la maîtrise des outils informatiques nécessaires à la profession d'architecte : Outils de représentation graphique (DAO) et d'aide à la conception (CAO).

Une réflexion sur la portée et les limites de ces outils dans les projets d'architecture est attendue.

⇒ **Master**

En cycle Master et en fonction de son expérience d'enseignement, il ou elle pourra intervenir au sein des studios et séminaires selon les besoins des domaines d'études en fonction de ses services antérieurs, il ou elle, pourra participer à l'Encadrement de PFE du même DEM.

Charges de tutorat et/ou de mentorat auprès des étudiants

Dans le cadre des modalités du programme pédagogique, il (elle) devra potentiellement assurer des charges de tutorat et/ou de mentorat parmi celles dispensées dans l'établissement :

- direction d'études du rapport d'études des licences
- direction d'études du rapport d'activités des FPC
- direction d'études du mémoire des masters
- direction d'études de l'Habilitation à Maitrise d'œuvre en son Nom Propre
- tutorat de type : stages, mobilités internationales, césure, autres

Charges scientifiques

Aucune charge scientifique obligatoire.

Autres activités

Au-delà des 320 heures de face à face pédagogique avec les étudiants, l'enseignant ou l'enseignante recruté sera, en tant que maître de conférences associé, sollicité dans le cadre de ses obligations de services pour : les séminaires pédagogiques, les réunions de coordinations, le contrôle de connaissances, la participation aux jurys, la production de documents pédagogiques, la journée des entretiens d'admission des futurs étudiants en mai 2026, la journée portes ouvertes en février 2026, et autres événements ou partenariats liés au développement, rayonnement et à la vie de l'école. Implication obligatoire aux différents comités et instances dédiés au bon fonctionnement de l'école.

Capacité à organiser des visites de sites ou des voyages pédagogiques.

Ces engagements dans l'école, pour d'autres activités que l'enseignement à proprement parlé, sont attendues en tant que conditions obligatoires à l'intégration du candidat à l'équipe enseignante, ainsi qu'à son éventuelle reconduction.

Responsabilités d'expertise et d'évaluation. Capacité à organiser des visites de sites ou des voyages pédagogiques.

Perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école et aux décrets en vigueur sur les études d'architecture :

Ces enseignements s'inscrivent dans le **programme pédagogique de l'ENSAM** habilité par l'HCERES dans sa campagne 2019-2020 et du **projet d'établissement** reposant sur les trois axes « **méridionalité** », « **déjà-là** » et « **santé** ».

L'enseignant ou l'enseignante devra participer à la progressivité du champ concerné en licence et en Master. Il est indispensable qu'il ou elle ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en « atelier ».

Les charges pédagogiques des enseignants du champ STA évoluent en fonction des changements apportés collectivement aux programmes pédagogiques des différentes formations de l'ENSAM.

Un fort investissement de la part de l'enseignant ou enseignante recrutée dans les réflexions sur l'évolution de ces volets stratégiques de l'école est donc indispensable. De plus, une participation aux activités scientifiques de l'école sera attendue. Toute contractualisation du candidat dans des activités de recherche ou des partenariats spécifiques devront être énoncés dès l'entretien.

Conditions particulières d'exercice (autres informations)

Les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences associés sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences associés à mi-temps des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

- *1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes.*

Pour rappel le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures pour un temps plein.

Disponibilité au regard de la localisation de l'école, les cours étant en présentiel.

1) Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant(e) recruté(e) sera un(e) architecte pouvant justifier d'une maîtrise soutenue des outils numériques en lien avec la démarche de projet. Une expertise approfondie des outils de représentation en architecture est attendue pour pouvoir construire des enseignements progressifs, depuis la géométrie de base jusqu'aux outils les plus avancés.

La formation proposée aux étudiants devra être progressive et permettre à terme un usage approprié des outils de conception, de dessin et de modélisation appliqués à l'architecture.

Il est souhaité que le ou la candidat(e) ait une maîtrise des outils fondamentaux de représentation architecturale et qu'il ou elle soit expert(e) dans les manipulations CAO/BIM. Une bonne connaissance des manipulations de nuages de points et de relevé d'édifice est nécessaire.

Un retour critique sur sa propre pratique est demandé pour construire son enseignement, ainsi qu'un positionnement par rapport aux enjeux et problématiques qui encadrent les pratiques architecturales contemporaines.

Compétences personnelles souhaitées :

- * Capacité à travailler durablement et de manière concertée avec un groupe d'enseignants ou enseignantes.
 - * Intérêt marqué pour la pédagogie, la transmission culturelle.
 - * Bonne connaissance des outils liés aux nouvelles technologies.
 - * Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux, des études ou de recherches réalisées (publications, colloques, expositions). Sur ce dernier point, les candidats ou candidates sélectionnés se verront attribuer des devoirs de missions à remplir obligatoirement durant la durée de leur service. Ces missions seront directement intégrées à un calendrier lié aux besoins de l'école et réalisées en plus des heures d'enseignement.
- Une bonne culture du projet et une pratique professionnelle de l'architecture sont demandées afin d'enseigner un outil au service du projet et non un savoir-faire indépendant.

Savoir-faire :

- * Habilité pédagogique à transmettre de manière didactique les compétences présentées dans la rubrique précédente aux étudiants ou étudiantes.
- * Capacité à amener l'étudiant ou l'étudiante à penser les cultures architecturales et numériques.
- * Maîtrise d'une langue étrangère fortement appréciée.

Savoir-être (compétences comportementales) :

- * Avoir des **capacités d'écoute bienveillante** et de soutien auprès des étudiants et étudiantes des premières années et de résilience et d'adaptabilité pour accompagner les étudiants et étudiantes porteurs de projets.
- * Sens du travail en **équipe académique et animation de projets** transversaux dans un esprit collectif.
- * Être motivé pour s'investir dans la vie de l'établissement (implication dans les instances, les projets innovants, disponibilité, ...).
- * Faire preuve d'autonomie et d'initiative pour être force de proposition et de valorisation de l'école.

2) Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire...)

Non requis

3) Titre ou diplômes et expériences professionnelles souhaitées : précisions au regard des spécificités du profil

Architecte DPLG ou architecte ADE ou diplôme étranger équivalent ayant une connaissance du bâti et la retranscription numérique.

Le retour critique sur sa pratique sera questionné pour évaluer la base d'appui dont le candidat ou la candidate dispose pour construire son enseignement autour de la pensée du projet et du monde numérique.

Enfin, un positionnement par rapport aux enjeux et problématiques qui encadrent les pratiques architecturales sera attendu.

Environnement professionnel :

L'ENSAM compte, en 2024-2025 un effectif de 808 étudiants dont 592 en cycles de licence et master, 130 en HMONP, 33 en formation professionnelle continue, plus de 24 en post-master, et une dizaine de doctorants.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture et de toutes les disciplines qui y concourent, est structuré autour d'une progressivité de sujets et d'approches différentes sur chaque semestre (initiation au projet architectural, « habiter » la maison, les territoires, les équipements et espaces publics, « habiter ensemble » autour des nouveaux usages).

Dans le cycle master, il est structuré autour de différents domaines d'études : « Architecture & milieux », « DEM ZERO » ; « Habiter », « Littoralité », « Métropole du Sud », « Ici & Maintenant », et « Situation(s) » dont certains sont en cours de réorganisation pédagogique.

A ces domaines d'études sont associés des séminaires thématiques distinctifs ou croisés en tant que lieux d'initiation à la recherche et d'autres expérimentations intensives libres.

Sur certains semestres, ils pourront être adossés aux axes de recherche du laboratoire LIFAM et encadrés par des chercheurs enseignants titulaires.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Les recherches menées au sein du LIFAM portent sur les réponses architecturales, urbaines, paysagères aux nouvelles conditions de pensée et de pratique imposées par les dynamiques de l'innovation.

Ces recherches sont mises en œuvre à travers deux axes pluri- et transdisciplinaires. Le premier axe, Espaces-Temps et interactions interroge le devenir des formes architecturales, urbaines et paysagères ; le deuxième axe, Représentations, modélisation et conception, explore les processus d'élaboration de ces formes.

Liaisons hiérarchiques : Le Directeur de l'ENSAM.

Liaisons fonctionnelles : L'ensemble des directions sectorielles de l'établissement

Nature et durée du contrat : Contrat ministère de la Culture à durée déterminée, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. **La reconduction n'est pas tacite, elle est soumise à la validation du CPS-R en fonction des besoins pédagogiques.**

Qui contacter ?

Informations :

D'ordre pédagogique :

Isabelle AVON, Directrice adjointe : isabelle.avon@montpellier.archi.fr

Stéphane BOSCH, Président du CPS : stephane.bosc@montpellier.archi.fr

D'ordre administratif : Lisa VILLARET, Chargée du personnel d'enseignement : lisa.villaret@montpellier.archi.fr

Les conditions obligatoires de recrutement :

Rappel du décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants.

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associés des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- *1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;*
- *2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; Être titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches.*
- *3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. Les équivalences de diplôme sont disponibles dans le règlement intérieur publié sur le site de l'établissement. : lien*

Les Maîtres de conférences associés recrutés à mi-temps doivent justifier de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle (hors enseignement) en rapport direct avec la discipline enseignée lui permettant de disposer de moyens d'existence régulier.

Les Maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Si la limite d'âge (67 ans) est atteinte durant l'année universitaire, le recrutement n'est pas possible.

Le dossier de candidature :

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignement, réalisations) ainsi que la situation professionnelle actuelle du candidat.
- Une note pédagogique mettant en évidence les aptitudes et les expériences d'enseignement et cas échéant de recherche du/de la candidat-e en lien avec les enseignements demandés.
- Un dossier de travaux, publications et d'interventions pour illustrer la démarche pédagogique développée dans la note pédagogique.
-

Afin de permettre l'étude de recevabilité administrative de votre candidature :

- Une copie de votre pièce d'identité
- Copie de la carte vitale ou attestation sécurité sociale
- Diplôme le plus élevé
- RIB personnel avec IBAN et BIC
- État signalétique des services du service national OU certificat de participation de la journée défense et citoyenne

Pour les ressortissants hors UE :

- Titre de séjour valant autorisation de travail pour les étrangers hors UE OU autorisation provisoire
- Document attestant de la régularité de la position au regard des obligations de service national dans le pays d'origine
- Équivalent du casier judiciaire : bulletin N° 2 ou à défaut, attestation sur l'honneur

Toute candidature incomplète ne sera pas recevable.

Envoi des candidatures **UNIQUEMENT PAR COURRIEL**

A l'attention du Service des ressources Humaines de l'ENSA de Montpellier : service-rh-enseignants@montpellier.archi.fr

DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES : 14 juillet 2025